



INSTITUT DE FRANCE  
Académie des sciences



KONINKLIJKE NEDERLANDSE  
AKADEMIE VAN WETENSCHAPPEN

Communiqué de presse

Mercredi 18 décembre 2013

## Le prix DESCARTES-HUYGENS 2013 décerné à la juriste Bénédicte FAUVARQUE-COSSON et à l'historienne d'art Caroline VAN ECK

**Le prix scientifique Descartes-Huygens**, créé en 1995, a été attribué en 2013 dans le domaine des sciences humaines et sociales. Il est doté en France par le ministère des Affaires étrangères (ambassade de France aux Pays-Bas) et par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et il est doté aux Pays-Bas par l'Académie royale des sciences des Pays-Bas (KNAW). Il est décerné chaque année sous l'égide respective de la KNAW et de l'Académie des sciences-Institut de France, qui président et constituent les jurys, à deux chercheurs de niveau international, l'un en activité en France, l'autre aux Pays-Bas, et contribuant à la coopération scientifique bilatérale.

*Descriptif du Prix page 2 (encadré)*



DR

**Le jury de l'Académie royale des Sciences des Pays-Bas (KNAW) a distingué :**

**Bénédicte Fauvarque-Cosson**, professeur de droit privé à l'université Panthéon-Assas Paris II, agrégée de droit privé et de sciences criminelles et membre junior de l'Institut universitaire de France, dont la candidature était présentée par l'université de Leyde. Ses travaux portent sur le droit international privé et le droit européen des contrats...

*suite de la biographie p.2*



DR

**Le jury de l'Académie des sciences, avec le concours de l'Académie des sciences morales et politiques, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et de l'Académie des beaux-arts a distingué :**

**Caroline van Eck**, professeur d'histoire de l'art et d'architecture à l'université de Leyde, dont la candidature était présentée par l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS). Caroline van Eck, auteur de nombreuses publications, a mis en évidence le rôle de la rhétorique dans la perception visuelle dans les arts et l'architecture...

*suite de la biographie p.2*

La **CÉRÉMONIE** de **REMISE DU PRIX** aura lieu le **mardi 18 MARS 2014**  
à l'**ACADÉMIE DES SCIENCES - INSTITUT de FRANCE**, 23 quai de Conti, Paris 6e



Royaume des Pays-Bas



**Bénédicte FAUVARQUE-COSSON** (47 ans) est internationalement reconnue pour ses recherches sur le droit international privé, le droit comparé, le droit européen des contrats. Elle participe à plusieurs réseaux de recherche internationaux et européens : groupe de travail sur les Principes d'Unidroit relatifs aux contrats du commerce international ; groupe d'études sur le Code civil européen, qui a élaboré un projet de cadre commun de référence ; groupe de la Conférence de la Haye qui élabore des Principes sur le choix de la loi applicable en matière de contrats internationaux

**Le jury néerlandais** a récompensé Bénédicte Fauvarque-Cosson pour l'excellence de sa recherche dont témoignent ses résultats -notamment ses contributions à l'harmonisation européenne du droit- et la liste de ses publications. Elle est présidente de la Société de législation comparée, vice-présidente de l'Académie internationale de droit comparé et directrice scientifique du Recueil Dalloz ; membre junior de l'Institut universitaire de France (2009-2014), elle est conseiller spécial depuis 2010 de Viviane Reding, vice-présidente de la Commission européenne et Commissaire européen en charge de la justice, de la citoyenneté et des droits fondamentaux.

**Avec le Prix Descartes-Huygens**, Bénédicte Fauvarque-Cosson pourra poursuivre ses recherches et ses collaborations avec l'université de Leyde. Le but de cette coopération est de trouver des solutions pour harmoniser le droit européen des contrats commerciaux et d'élaborer un cadre de référence commun qui tienne compte des divers intérêts en présence.

[Benedicte.Fauvarque-Cosson@u-paris2.fr](mailto:Benedicte.Fauvarque-Cosson@u-paris2.fr)

**Caroline van ECK** (54 ans) fait des recherches sur les effets de l'œuvre d'art sur le spectateur et sur les rapports entre les origines de la société, de la religion et de la sculpture. Elle envisage la sculpture non pas seulement comme un phénomène exclusivement artistique ou comme un objet d'appréciation esthétique et muséale, mais elle étudie aussi la manière dont la statuaire agit sur le spectateur et la société qui l'a produite: comme objet de fétichisme ou d'idolâtrie par exemple, ou comme manifestation visible du divin.

**Le jury français** a été particulièrement sensible à l'originalité des travaux du professeur van Eck. Familière des projets et échanges internationaux, elle a déjà été distinguée par des bourses décernées par la Fondation Néerlandaise de Recherche Scientifique (NWO), notamment sur un projet intitulé: *Art, Agency and Living Presence in Early Modern Italy*. Elle a obtenu un prix dans le cadre du Programme Van Gogh en 2011. Elle travaille régulièrement en collaboration avec des chercheurs français de l'INHA (Institut national d'histoire de l'art), de l'EHESS et l'Ecole du Louvre où elle est actuellement chercheuse invitée.

**Avec le Prix Descartes-Huygens**, Caroline van Eck pourra contribuer en 2014 à un séminaire consacré à *Gottfried Semper et les débuts des études modernes de l'artefact*, qui aura lieu à l'EHESS. Le Prix lui permettra également de poursuivre ses recherches à Paris sur les croisements entre l'histoire de l'art, l'archéologie et l'anthropologie autour de la présentation de la statuaire dans les musées parisiens, en particulier les antiquités égyptiennes, romaines et grecques au Musée Napoléon et au Musée du Louvre (Galerie Charles X). Enfin, Caroline van Eck envisage de soumettre une proposition dans le cadre d'appels à projets européens.

[c.a.van.eck@hum.leidenuniv.nl](mailto:c.a.van.eck@hum.leidenuniv.nl)

**Le Prix DESCARTES-HUYGENS** est un Prix scientifique annuel créé en 1995, à La Haye, par les gouvernements français et néerlandais. Il est attribué à des chercheurs de niveau international, l'un de France l'autre des Pays-Bas, pour récompenser leurs travaux remarquables et leur contribution à la coopération bilatérale. Il est attribué en alternance en mathématiques, sciences de la matière et de l'univers (lauréats 2011), en sciences de la vie (2012) et en sciences humaines et sociales (2013). Le jury qui sélectionne le lauréat néerlandais, présenté par des universités et organismes de recherche français, est présidé par l'Académie des sciences, avec le concours d'autres Académies de l'Institut de France selon la discipline honorée. Réciproquement, le jury qui désigne le lauréat français est présidé par l'Académie royale des Sciences des Pays-Bas (KNAW). Ce prix doté par la KNAW, l'Ambassade de France aux Pays-Bas et le ministère français de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est d'un montant de 46 000€ (23 000€ pour chaque partie). Il est notamment destiné à financer un séjour du lauréat en tant que chercheur invité dans l'autre pays.

Voir les lauréats des années précédentes : [http://www.academie-sciences.fr/activite/prix/pi\\_descartes.htm](http://www.academie-sciences.fr/activite/prix/pi_descartes.htm)